

Grille d'appréciation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Centre d'éducation des adultes de la Minganie

L'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que : « ***Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école*** ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la Loi sur l'instruction publique (LIP) sont présents. Aussi, elle permet de formuler des constats pour le bilan de vos actions de prévention et aussi de dresser un autoportrait afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard du protocole d'intervention.

Mode d'emploi :

- Avec l'aide de votre comité, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des étapes.
- Dégagez des constats pour l'année scolaire évaluée.
- Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques reconnues efficaces ou prometteuses par la recherche.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date de l'évaluation	22 mai 2026
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (LIP, art.83.1)	Membre du personnel : 23 mai 2026 Protecteur de l'élève : Juin 2026

LÉGENDE

1	Aucun ajustement	Nos actions sont satisfaisantes et nous continuons dans cette voie.
2	Quelques ajustements	Nos actions sont plutôt satisfaisantes , mais nécessitent quelques ajustements.
3	À revoir	Nos actions ne sont pas satisfaisantes et nécessitent d'être revues.

LÉGENDE
1 : Aucun ajustement
2 : Quelques ajustements
3 : À revoir

		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous l'implication du personnel dans l'actualisation du plan de lutte ?		1	2	3	
1	*Direction (LIP, art. 96.12 et art. 96.13)	☒	☐	☐	Présentes à toutes les étapes
2	*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	☒	☐	☐	Membres du comité très impliqués
3	*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école)	☒	☐	☐	Fait. 4 rencontres cette année.
4	*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	☒	☐	☐	Au besoin

COMPOSANTE 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

LÉGENDE
1 : Aucun ajustement
2 : Quelques ajustements
3 : À revoir

		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence ?		1	2	3	
5	*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence.	☒	☐	☐	Aucun acte de violence et d'intimidation signalé pour 2025-2026.
6	Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	☒	☐	☐	Selon notre sondage bien-être, les élèves se sentent en sécurité dans notre centre, l'une de nos priorités. Aucun acte signalé.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

7	Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	☒	☐	☐	Objectifs atteints dans la prévention des actes : aucun acte signalé en 2025-2026.
---	--	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--

COMPOSANTE 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
		1	2	3	
Comment qualifiez-vous l'application des mesures de prévention ?					
8	*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	☒	☐	☐	Fait. Présenté au personnel à la rencontre de la rentrée
9	*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	☒	☐	☐	Fait dans les 3 points de services par notre psychoéducatrice
10	Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace) • La prise de position de l'établissement	☒	☐	☐	Dépliant distribué et expliqué individuellement aux élèves
11	Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☒	☐	☐	Expliqué individuellement aux élèves lors de la rencontre d'accueil
12	Développement des compétences émotionnelles et sociales des élèves (ex. : régulation des émotions, empathie, résolution de conflit, etc.)	☒	☐	☐	Via des ateliers de groupe offerts par notre psychoéducatrice. Rencontre individuelle possible au besoin.
13	Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	☐	☐	☒	Non-fait. À prévoir dans notre questionnaire bien-être l'an prochain.
14	Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, etc.).	☒	☐	☐	Fait par notre agente de liaison / technicienne en loisirs majoritairement. Tous les membres du personnel sont cependant impliqués à divers moments également.

COMPOSANTE 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous l'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents ?		1	2	3	
15	*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	☒	☐	☐	Dépliant et explications verbales données individuellement aux élèves à l'accueil.
16	Modalités variées de communication (ex. : infoparents, rencontre, portail, etc.)	☒	☐	☐	Dépliant et plan de lutte disponible sur le site Internet du CSMCN
17	Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☐	☐	☐	N/A : Aucun cas signalé pour le CEAM.

COMPOSANTE 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

COMPOSANTE 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte en respect de la confidentialité?		1	2	3	
18	Pour les élèves	☒	☐	☐	Simple, facile et clair
19	Pour les membres du personnel	☒	☐	☐	Simple, facile et clair
20	Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☒	☐	☐	Facilement accessible via le site Internet du CSMCN

COMPOSANTE 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

COMPOSANTE 7 : Soutien et encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

COMPOSANTE 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

		LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir			Cocher		Constats
	Comment qualifiez-vous les actions spécifiques pour intervenir lors d'un événement ?	1	2	3			
21	Interventions des membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation (premier intervenant).	☒	☐	☐			Structuré
22	Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements (ex. : deuxième intervenant, direction).	☒	☐	☐			Structuré
23	Consignation des informations relatives aux signalements et aux plaintes	☒	☐	☐			Sera géré par notre psychoéducatrice en toute confidentialité
24	*Mesure de soutien et d'encadrement auprès des :						
	Victimes	☒	☐	☐			Sécuritaire et efficace
	Auteurs (incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)	☒	☐	☐			Sécuritaire et efficace
	Témoins	☒	☐	☐			Sécuritaire et efficace
25	*Sanctions disciplinaires selon la gravité ou le caractère répétitif du geste	☒	☐	☐			Sanctions justes selon la situation
26	Auprès des élèves fréquemment impliqués dans des situations ou concernés par des manifestations sévères (ex. : évaluation et analyse des besoins, plan d'intervention, collaboration avec les partenaires externes, etc.).	☒	☐	☐			Suivi multidisciplinaire et référence à l'externe au besoin
27	*Actions pour les parents :						
	De la victime	☒	☐	☐			Impliqués au besoin (pour les moins de 18 ans)
	De l'auteur	☒	☐	☐			Impliqués au besoin (pour les moins de 18 ans)
	Des témoins	☒	☐	☐			Impliqués au besoin (pour les moins de 18 ans)

COMPOSANTE 9 : Suivi des signalements et des plaintes {LIP, art. 75.1 alinéa 9}

		LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir			Cocher		Constats
Comment qualifiez-vous l'application du suivi des signalements et des plaintes ?		1	2	3			
28	Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	☒	☐	☐			Protocole efficace prévu
29	Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☒	☐	☐			Protocole efficace prévu
30	Maintien de la collaboration des parents	☒	☐	☐			Suivi prévu au protocole pour les élèves de moins de 18 ans.
31	Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	☒	☐	☐			Pris en charge par notre psychoéducatrice et la direction

Les violences à caractère sexuel {LIP, art. 75.1}

À la suite de l'adoption de la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

1. Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel;
2. Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

		LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir			Constats
		Cocher			
Les violences à caractère sexuel		1	2	3	
32	*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	☒	☐	☐	Fait
33	*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	☒	☐	☐	Offert par le MELS – Fait par le personnel
34	*Des mesures de sécurité sont en place	☒	☐	☐	Résultat au sondage bien-être : les élèves se sentent en sécurité dans notre centre et en classe.



Bilan

Quels sont vos principaux constats pour cette année :

Les résultats de notre sondage « Bien-être » de nos élèves adultes : nos élèves se sentent bien et en sécurité. 15 élèves ont répondu au sondage en novembre 2025 et 19 en mars 2026. Aucun signalement ou plainte en lien avec la violence et l'intimidation pour 2025-2026. Cependant, dans notre sondage, un élève a répondu avoir subi de la violence de type verbal par une remarque d'un autre étudiant au courant de l'année, mais cet événement n'a pas été signalé à un adulte responsable. Selon la réponse de l'élève, ils s'agiraient d'un événement isolé.

Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :

- Modifier le sondage : il faut ajouter une question à notre sondage de bien-être afin de sonder les élèves sur nos mesures de préventions et la mise en place de ceux-ci.
- Faire traduire le sondage en langue innu (non fait cette année – reporté à l'an prochain)
- Offrir un atelier sur la tolérance à la différence à l'automne 2026 (sur le vivre ensemble)
- Visionnement de vidéos en lien avec la tolérance et cercle de discussion ensuite (animation par notre psychoéducatrice)

Signature de la présidence du CÉ :

Date :

10/06/2026

Signature de la direction de l'établissement :

Date :

10/06/2026

